



DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

Two large, stylized arrows are positioned behind the central text. A blue arrow on the left points towards the right, and a green arrow on the right points towards the left, creating a sense of movement and balance.

SIRTOMAD

Traitement des déchets

Année 2021

Rapport d'activité

Syndicat Mixte pour le traitement des ordures ménagères et autres déchets

RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 764 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

TÉL. : 05 63 22 12 35 - FAX : 05 63 93 58 00

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

1. SIRTOMAD : Traitement des déchets en 2021	4
1.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets	4
1.2. Synoptique des déchets traités	5
1.3. Déchets traités	5
2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2021	6
2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères	6
2.2. Le réseau de chaleur	9
2.3. Coûts de traitement	11
3. Valorisation de la collecte sélective en 2021	12
3.1. Résultats de la collecte sélective	12
3.2. Coûts de traitement	14
4. Compostage des déchets verts	16
5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)	17
6. Actions de communication 2021	21
6.1. Les animateurs de la collecte sélective	21
6.2. Actions de proximité et plan de communication	21
6.3. Plan de communication	24
7. Bilan 2021 : détail par collectivité	25
7.1. Communauté d'Agglomération du Grand Montauban	25
7.2. Communauté de Communes Terres des Confluences	25
8. Bilan financier 2021	26
8.1. Contributions 2021	26
8.2. Comptes administratifs 2021	27
9. Projets et perspectives 2022-2023	28

I. SIRTOMAD : traitement des déchets en 2021

I.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets

Adhérents :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) (78 048 habitants)*
- Communauté de Communes Terres des Confluences (39 826 habitants)*

L'ensemble du SIRTOMAD compte 117 874 habitants*.

*Données INSEE population municipale 2021.



Quai de transfert Ecosud.

Compétences :

- Le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement.
- Leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire (ex : compostage).
- La valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Quais de transfert

Le SIRTOMAD dispose de **2 tracteurs (+1 de secours)** et de **8 semi-remorques** pour réaliser le transfert des déchets vers les sites de traitement.

Participation 2021 "administration générale" :
frais de structure, personnel, quais de transfert, maintenance, communication

= 24 €/t de déchets traités

I.2.Synoptique des déchets traités

Une chaîne d'acteurs et de partenaires

Les ordures ménagères

2021

Bac ordures ménagères



Collecte
collectivités



33 597 t
73%



Incinération avec
production énergétique
(DSP avec SECHÉ)

90%



Enfouissement *

(Marché avec DRIMM)

10%



* Pendant l'arrêt du four de l'usine

Les emballages triés

Bac collecte sélective



Collecte
collectivités



9 039 t
19,5 %



Centre de tri
(Marché avec DRIMM)



Filière de recyclage...
2^e vie des emballages



Les emballages en verre



Collecte (Marché)



3 550 t
7,5%

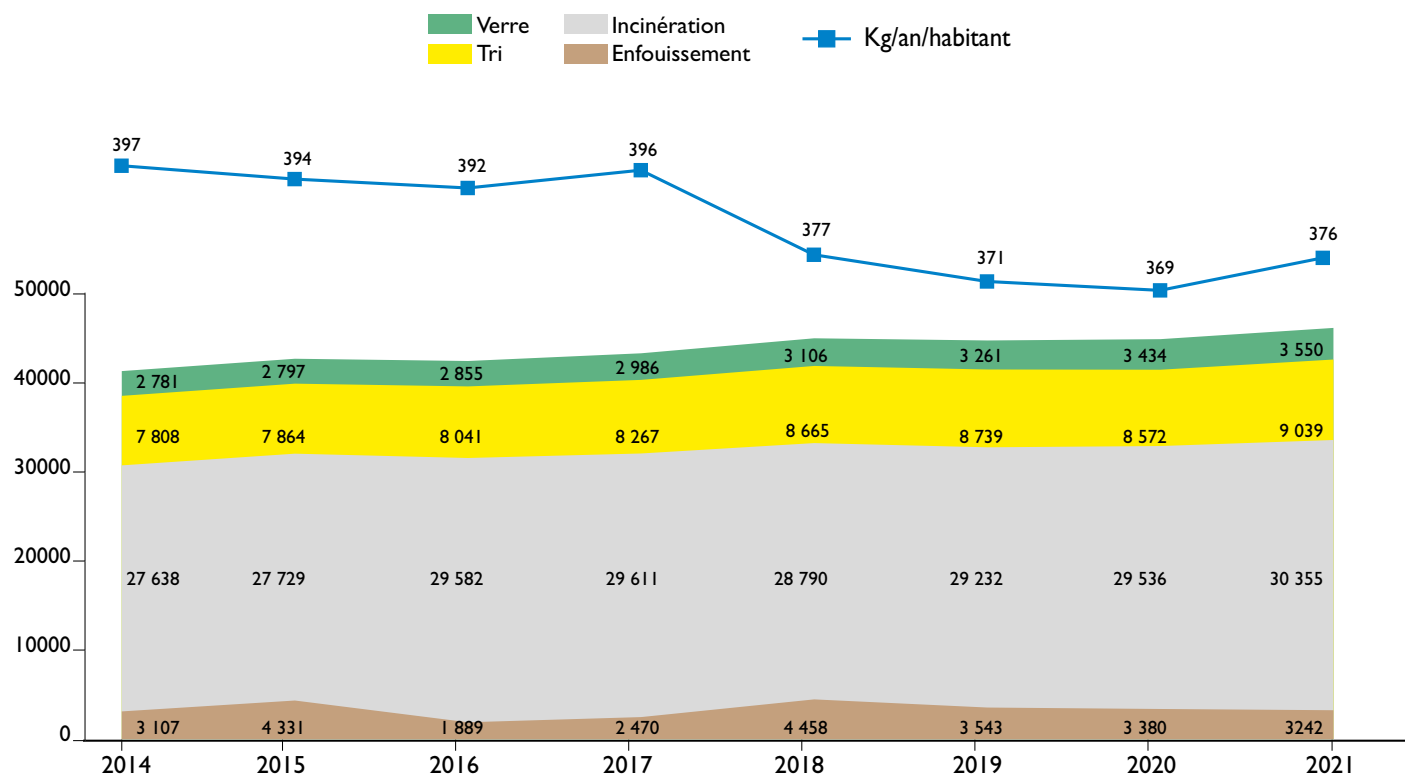


Recyclage
(Verrerie Ouvrière
d'Albi)



SIRTOMAD
Simplifier les déchets. Valoriser plus.

I.3.Déchets traités



En 2021, la production de déchets par habitant a augmenté de 1,9 % par rapport à 2020.

L'évolution démographique du territoire entraîne, de facto, une augmentation des déchets traités.

2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2021

33 597 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées traitées.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	21 422 T	274
Déchets de balayage GMCA	841 T	
Terres de Confluences	10 369 T	260
Déchets Propreté TDC	372 T	
Autres (Hôpital, armée)	593 T	

Dont 31 791 tonnes d'ordures ménagères résiduelles



2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères

Le SIRTOMAD traite annuellement par incinération environ 30 000 tonnes de déchets et souhaite rester un acteur important du traitement des déchets en Tarn-et-Garonne. L'ambition est aujourd'hui de pérenniser l'usine en augmentant sa durée de vie et sa capacité de production d'énergie.

Séché Environnement a été retenu au terme de la procédure de renouvellement de la délégation de service public. Avec le nouveau projet, le four permettra de traiter 5 tonnes de déchets par heure générant ainsi une production de chaleur et d'électricité.

Les volumes d'énergies produits correspondent à 40 GWh/an d'énergie thermique et 18 GWh/an d'énergie électrique. La nouvelle usine déploiera



Unité de Valorisation Énergétique : Avant / Après.

les meilleures techniques disponibles pour les systèmes de traitement des rejets atmosphériques de manière à atteindre les meilleures performances environnementales. La sécurité de l'installation sera également optimisée avec une modification du plan de circulation et du réseau incendie.

Les travaux dureront environ 30 mois pour une mise en service prévue fin 2023.

Mo'UVE, Montauban Unité de Valorisation énergétique, filiale de Séché Environnement, est la société dédiée à l'exécution du marché de Délégation de Service Public attribué par le SIRTOMAD autorité délégante.

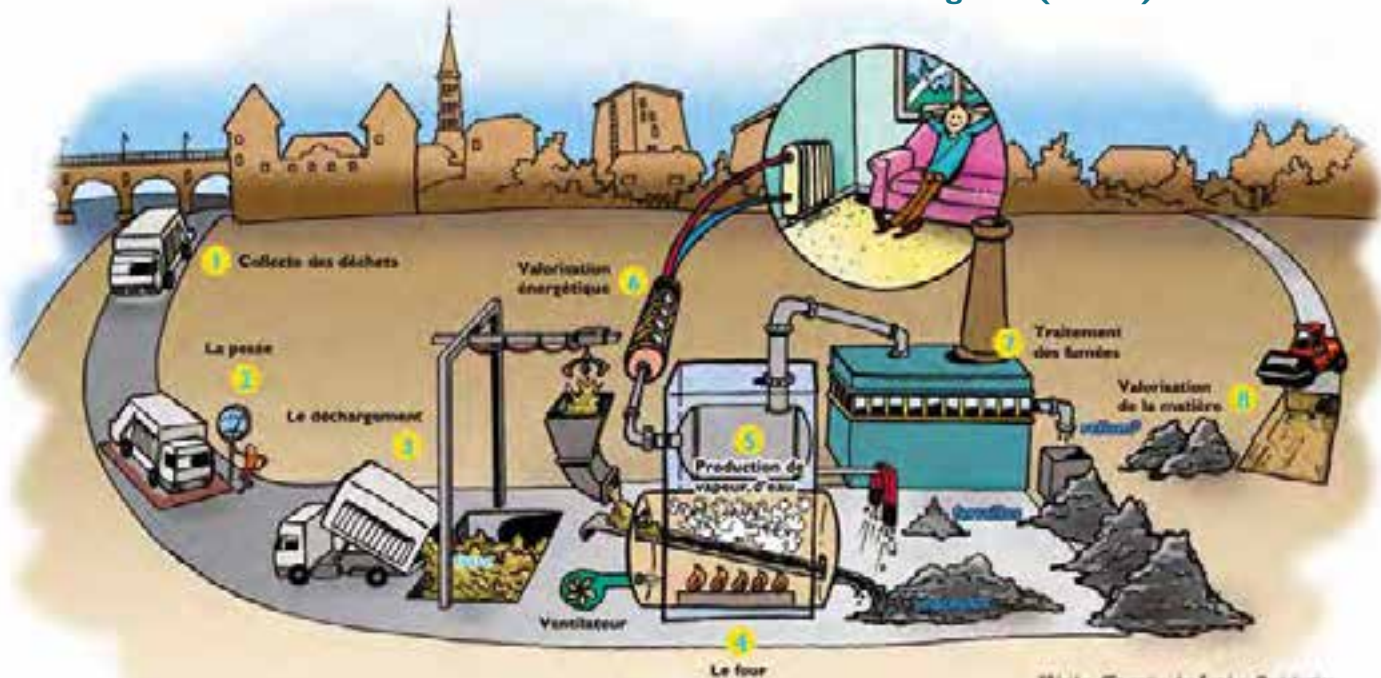
Pour rappel, ce marché comporte deux volets :

- l'exploitation de l'usine de traitement des déchets du SIRTOMAD existante,
- la réalisation d'un programme de travaux visant à moderniser l'outil de traitement, pour en faire une Unité de Valorisation Énergétique des déchets classée R1 et présentant une haute performance environnementale

Dans ce cadre, Mo'UVE verra une refonte complète des équipements avec la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets en parallèle de l'unité existante, afin de permettre la continuité du traitement des déchets pendant la phase de travaux.

La Délégation de Service Public a pris effet au 1^{er} janvier 2021. Elle porte sur une durée de 20 ans et a vu la reprise de l'ensemble des effectifs présents au 31 décembre 2020.

Le fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)



Cycle de valorisation des ordures ménagères.

● Les quantités traitées

Mo'UVE a atteint un taux de disponibilité qui s'est établi à 93.1 %, en progression par rapport à 2020 (91.7 %). Le volume traité a été de 31 935 tonnes. Cette bonne maîtrise de l'exploitation a permis de répondre à l'augmentation des besoins du réseau de chaleur, induits par l'extension mise en service en 2021.

L'incinérateur a traité en 2021 :

Ordures Ménagères (OM)	30 355 tonnes
Déchets d'activités économiques (DAE) et autres OM	497 tonnes
Déchets d'Activité de soins (DASRI)	1 083 tonnes
TOTAL	31 935 tonnes

● Les sous-produits

L'ensemble de ces déchets a produit les sous-produits suivants:

- **Les mâchefers** : 4 837 tonnes dont 63 % ont été valorisées en sous-couche routière et 736 tonnes de refus de cribles ont été enfouis.
- **Les métaux** : 494 tonnes qui ont été valorisées.
- **Les REFIOM et cendres** (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des Ordures Ménagères) : 1 100 tonnes ont été enfouies en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

Sur le plan administratif, Mo'UVE a fait l'objet au cours de l'année de plusieurs Arrêtés Préfectoraux Complémentaires, et a obtenu, en vue de la réalisation de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique, un Permis de Construire valant Permis de démolir.

Évolution des autorisations préfectorales

Liée au changement d'exploitant :

- **8 janvier 2021** : demande d'autorisation de changement d'exploitant formée par Mo'UVE.
- **10 février 2021** : AP N°82-2021-02-10-001 entérinant Mo'UVE en tant que nouvel exploitant du site de traitement des déchets implanté à Montauban.

Liée au programme de travaux :

Pour rappel, les travaux de modernisation de l'usine, tels que définis dans le marché de Délégation de Service Public, portent sur une refonte totale des équipements existants, afin notamment :

- De traiter des déchets à PCI pouvant atteindre jusqu'à 2300 Kcal / kg.
- D'augmenter de manière significative la performance énergétique du site, pour atteindre le classement RI (Unité de Valorisation Énergétique).
- De remanier intégralement le système de traitement des rejets atmosphériques de l'usine, pour garantir la conformité aux Baetel.
- D'augmenter la capacité de traitement autorisée et la porter à 38 500 T/an.

Après instruction, au vu du caractère non substantiel des modifications, Madame la Préfète de Tarn et Garonne a émis un Arrêté Préfectoral Complémentaire N°82-2021-I I-08-00001 en date du 8 novembre 2021. Il regroupe les prescriptions applicables aux installations actuellement en activité, et celles qui seront applicables dès mise en service des futurs équipements. Il intègre par ailleurs les modifications suivantes :

- Évolution de la capacité de traitement portée à 38 500 tonnes/an.
- Modification de la nature des déchets admis avec un élargissement aux déchets issus des activités économiques non dangereux.
- Arrêt de l'activité DASRI.
- Intégration des nouveaux seuils pour le traitement des rejets.

● Les contrôles environnementaux

Une première certification ISO 50001, dédiée au management de l'énergie, a été obtenue dès le mois de juin 2021, après audit du système par l'Afnor, permettant au SIRTOMAD d'accéder à une TGAP minorée.

Mo'UVE s'est en parallèle engagée dans une démarche plus large de certification, étendue aux périmètres environnementaux (ISO 14001), santé / sécurité et conditions de travail (ISO 45001), et bien sûr énergie. Le Système de Management Intégré (SMI) déployé, construit au cours de l'année 2021, a été audité du 1er au 3 décembre 2021, et a vu l'attribution de la triple certification à Mo'UVE le 22 décembre 2021.

Autosurveillance des rejets <i>Source : rapport annuel d'activité Mo'UVE 2021</i>	Limite réglementaire (en heures)	Compteur 2021 (en heures)	Compteur 2020 (en heures)
Dépassement VLE 10/30 mm	60	4	5,5
Moyenne jour invalide	10	0	0
Indisponibilité continue 10 h	0	0	0
Indisponibilité analyseur multigaz	60	1	2,67
Indisponibilité poussière	60	0,5	
Indisponibilité préleveur dioxine	15 %	0,68 %	
Dioxines / furanes (moyenne annuelle)	0,1 ng/Nm ³ H	0,037	

L'usine est conforme pour l'ensemble des contrôles réalisés.

● Les travaux

Le projet de dossier de demande de permis de construire valant permis de démolir a été remis au SIRTOMAD dans un délai de 3 mois après la signature de la Convention de DSP. L'arrêté d'octroi du permis de construire valant permis de démolir a été établi et signé le 27 juillet 2021. Un permis rectifié a été établi en date du 24 septembre 2021.

L'affichage du permis de construire a été réalisé par Mo'UVE conformément aux prescriptions réglementaires. Le délai de recours des Tiers est clos.

Les travaux sont réalisés en allotissement où chaque lot fait l'objet d'un marché de travaux. Douze lots ont été définis pour la réalisation du projet.

Au cours de l'année 2021 :

- L'ensemble des dossiers de consultation des entreprises a été constitué et l'ensemble des consultations a été engagé (à l'exception du Lot n°8 « protection incendie »).
- Sur les 11 consultations engagées, 7 ont fait l'objet d'une attribution représentant plus de 90 % du montant des travaux.
- Les principaux lots ont été désignés.

2.2. Le réseau de chaleur

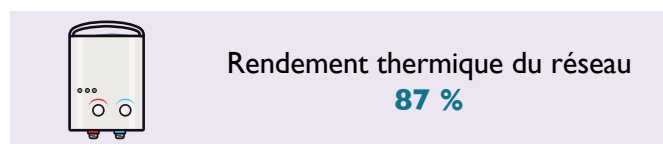
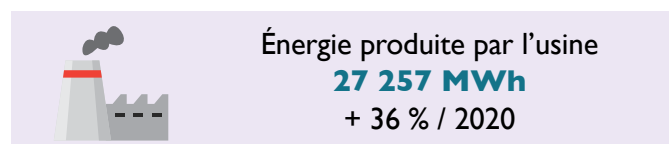
En concertation avec le SIRTOMAD, la Ville de Montauban, compétente pour la gestion des réseaux de chauffage urbain, a choisi de confier l'exploitation et le développement du réseau de chaleur à Engie au titre d'une délégation de service public depuis octobre 2019.

Le réseau dessert **9 clients avec 11 sous stations produisant chauffage et/ou eau chaude sanitaire. Début 2021, il est constitué de 5,5 km de canalisations** aller-retour en fonte ou acier. **7 nouveaux abonnés répartis en 11 sous-stations ont été raccordés à partir de novembre 2021 :**

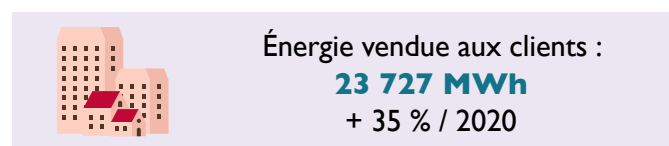
- Arsenal : bâtiments ABC (à partir du 01/07).
- Arsenal : bâtiment D (à partir du 01/04).
- SDIS 82.
- Caserne Guibert : bâtiments 13, 32 et 41.
- École Balès.
- École Dolto.
- Salle de spectacle Eurythmie.
- Gymnase du collège Théodard.
- Résidence Foncia Tour du Rond.

Soit 13 767 kW souscrits à partir de novembre 2021.

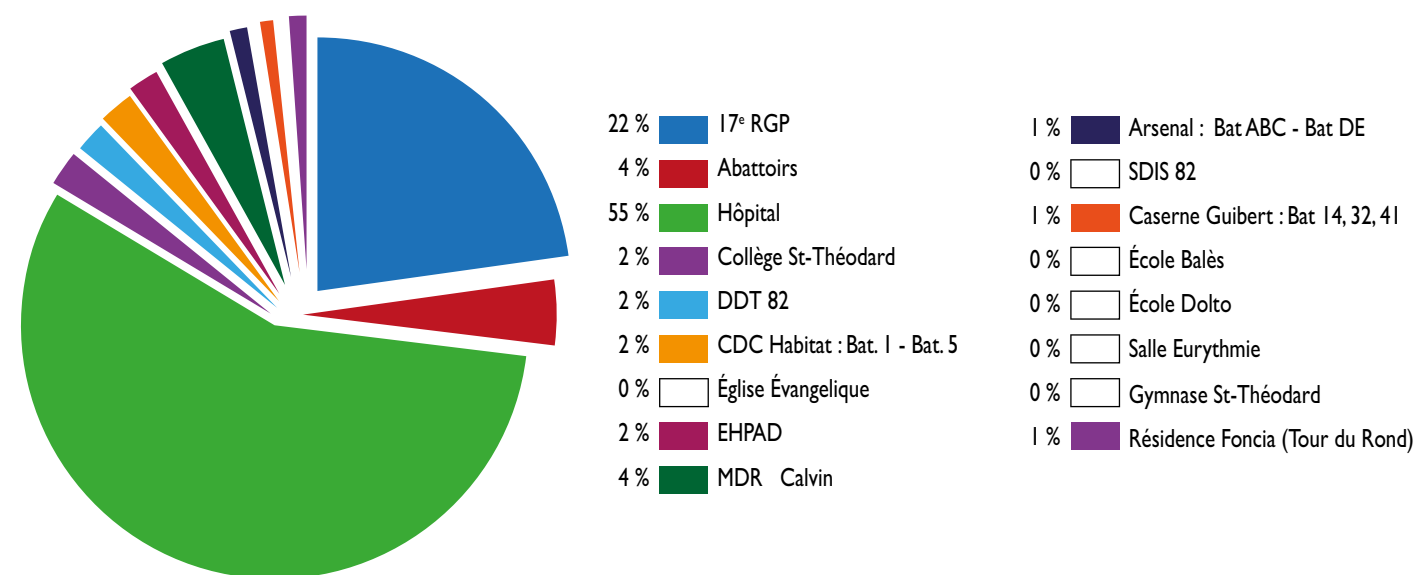
• Approvisionnement



• Vente

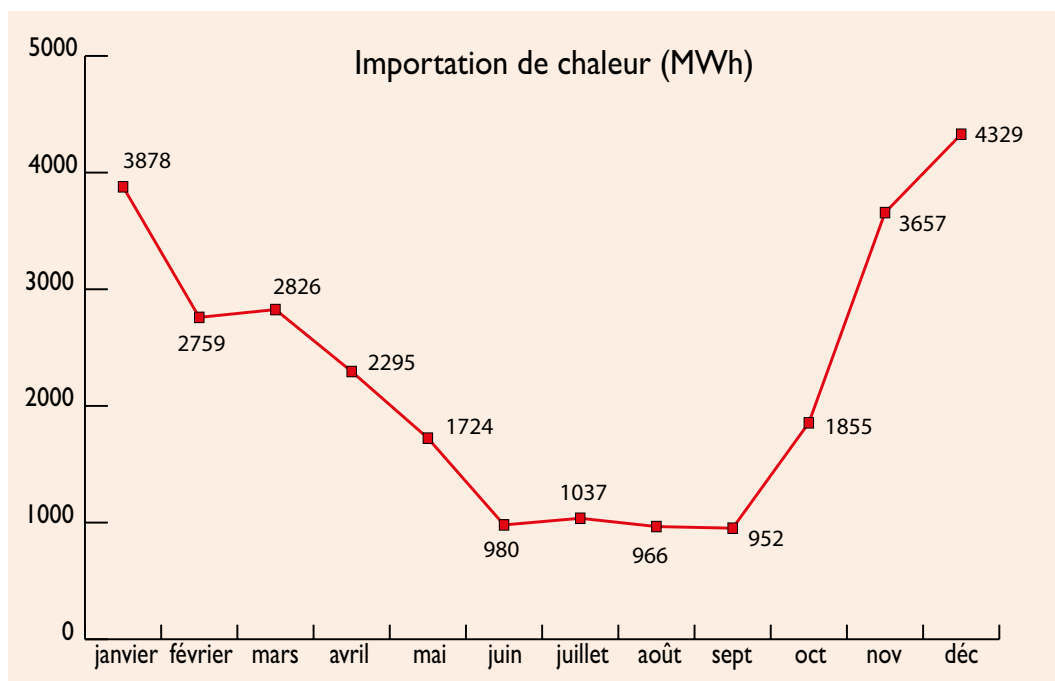


Répartition des ventes de chaleur



Source : Rapport annuel d'exploitation Engie 2021

Nous pouvons noter que 23 727 MWh de chaleur pour 2 062 DJR ont été livrés aux abonnés sur l'année 2021, dont 55 % à l'Hôpital et 22 % à la Caserne Militaire du 17^e RGP.



● Les travaux :

L'année 2021 a été concernée par :

- La finalisation des passages sur les berges du Tarn.
- La continuité des opérations pour la sécurisation du réseau (Abattoir, Quai des Albarèdes, etc.) nécessaires au maintien du service.
- L'accompagnement de l'Hôpital dans l'audit de ses installations de distribution.
- Les travaux de raccordement du quartier Arsenal avec 2 nouvelles sous-stations.
- Les travaux d'extension de la zone Cladel avec le rajout de 2 km de canalisations et le raccordement de 9 nouvelles sous-stations en novembre 2021.
- Le démarrage de la construction de la nouvelle sous-station d'échange.
- Le chantier de construction de la nouvelle chaufferie gaz biométhane



Travaux
de raccordement
du réseau de chaleur.



2.3.Coûts de traitement

Le coût de traitement des déchets va fortement augmenter à cause de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la réduction des capacités de traitement.

TGAP €/t	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfouissement	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €	65,00 €
Incinérateur SIRTOMAD	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €

Pour s'affranchir de ces évolutions, le SIRTOMAD a fait le choix de rénover totalement son incinérateur pour utiliser toutes ses capacités de traitement autorisées, valoriser toute l'énergie produite et obtenir le taux de TGAP le plus bas en 2023.

La délégation de service public s'est déroulée conformément à la convention avec MoUVE. Le montant annuel est de 5 308 k€ (part fixe et proportionnelle) avec un intéressement de 55 k€ reversé au SIRTOMAD. En 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique à l'incinération à hauteur de 17 €/t avec la certification ISO 50 001.

Concernant le centre d'enfouissement, la TGAP s'applique à hauteur de 37 €/t grâce à la valorisation du biogaz produit. Une taxe locale est également ajoutée au coût du marché, d'un montant de 1,5 €/t.

**Participation 2021 "Incinération / Enfouissement" :
traitement ordures ménagères résiduelles
= 95 €/t de déchets traités**

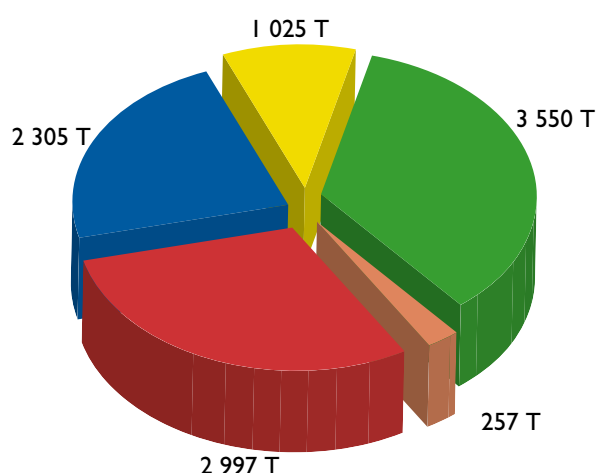
3. Valorisation de la collecte sélective en 2021

9 036 tonnes de collecte sélective traitées en 2021, ainsi que 3 tonnes en provenance des communes de Terres des Confluences.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	6 837 T	88
CC Terres des Confluences	2 199 T	55

3 550 tonnes de verre traitées en 2021.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	2 346 T	30
CC Terres des Confluences	1 204 T	30

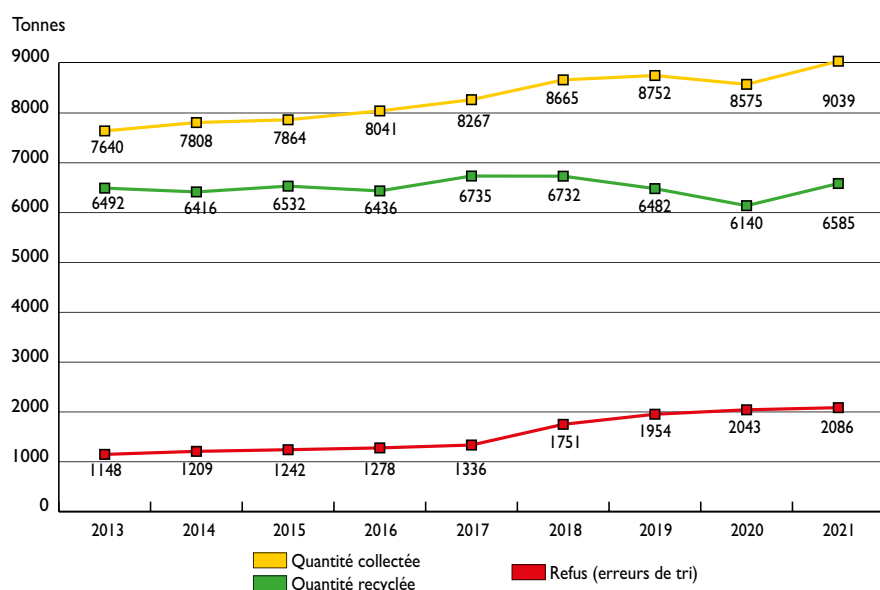


Répartition par matériaux - 2021

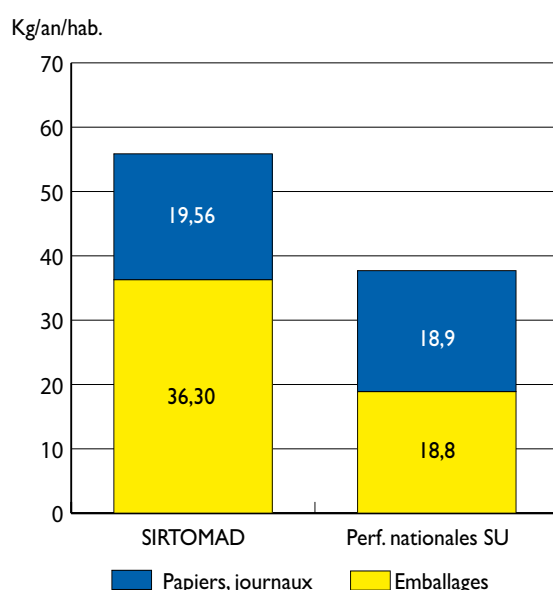
- 10,12 % Emballages plastique
- 35,03 % Emballages verre
- 2,54 % Emballages métal
- 29,56 % Emballages carton
- 22,75 % Papiers

3.1. Résultats de la collecte sélective

Évolution collecte sélective

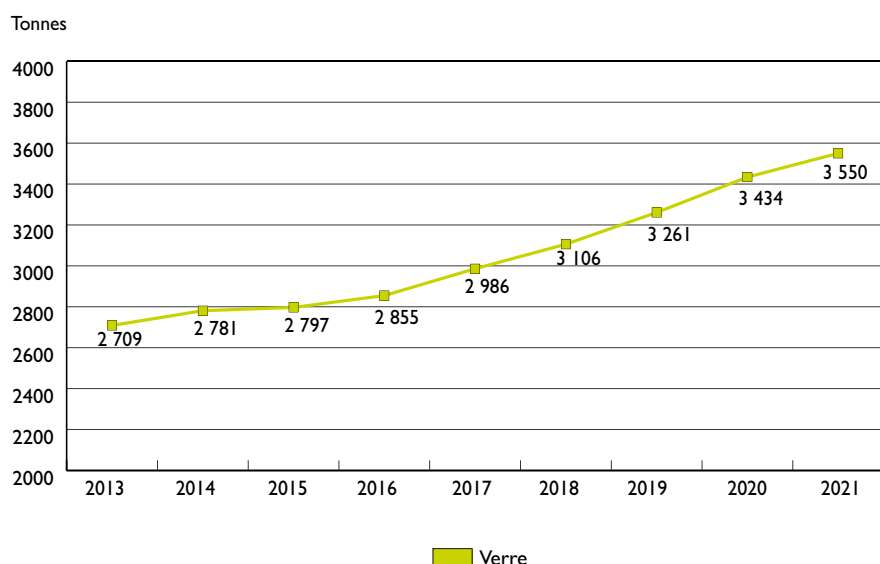


Performances

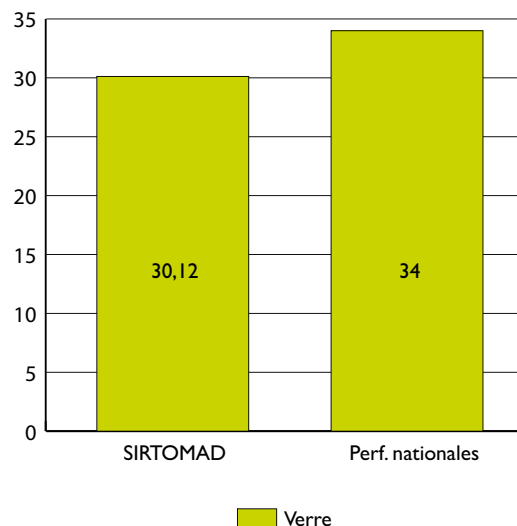


Les erreurs de tri sont stables à 23 % en 2021. Les performances du SIRTOMAD sont très supérieures à la moyenne nationale en milieu semi urbain.

● Évolution de la collecte des emballages en verre



Kg/an/hab.



Les performances ont augmenté mais sont un peu en dessous de la moyenne nationale.

ZOOM sur la collecte du verre

Projet Cliiink (récompense du geste de tri des emballages en verre)

Le SIRTOMAD a été la première collectivité d'Occitanie à mettre en place un système de récompense du tri des emballages en verre (Cliiink) sur 300 bornes à verre du territoire (Grand Montauban CA et CC Terres des Confluences). Ce dispositif a été inauguré le 8 juillet 2020, en présence de Mme Barèges, Présidente du SIRTOMAD.

Le SIRTOMAD vous présente

Le tri du verre récompensé
près de chez vous !

Téléchargez l'application Cliiink®

Téléchargez dans l'App Store
 Disponible sur Google Play

ou demandez une carte Cliiink® en mairie !

Pour plus de renseignements : cliiink.com - sirtomad.com ou 05.63.22.13.13

Cet outil incitatif innovant permet d'améliorer le recyclage du verre tout en permettant aux habitants d'obtenir des réductions chez les commerçants, pour des activités culturelles et sportives ou pour des loisirs !

A partir d'un smartphone ou d'une carte magnétique, les habitants gagnent un point chaque fois qu'ils jettent un emballage en verre (bouteilles, pots et bocaux) dans une borne équipée du système.

Ces points, ils peuvent ensuite les échanger contre des offres exclusives chez nos partenaires (commerçants, activités culturelles, sportives ou loisirs).

Du 24 mai au 25 juin 2021, le SIRTOMAD a lancé un **challenge Cliiink inter-écoles** afin de sensibiliser les enfants et leurs parents. 12 établissements du territoire ont participé au challenge (7 sur le Grand Montauban et 5 sur Terres des Confluences), ce qui a représenté 57 772 dépôts d'emballages en verre sur la période.

Afin d'accompagner au mieux les établissements et les parents dans cette démarche, le SIRTOMAD a travaillé en lien avec **l'école supérieure d'ingénierie informatique de Montauban, IN'TECH** (Groupe AEN) et un groupe de 4 élèves a réalisé une **vidéo tutorielle** expliquant aux parents comment procéder pour créer un compte et le connecter à celui de l'établissement via le code challenge.

Fin 2021, le SIRTOMAD compte 99 partenaires et 7 324 utilisateurs, avec 1 960 bons d'achat utilisés. Et les résultats sont là puisque les tonnages ont augmenté de +3 % entre 2020 et 2021.

Pour participer :

- 1 Je suis déjà inscrit sur l'application ou le site Cliiink, j'ajoute mon code challenge **GMCA_2022XXXX** dans la rubrique « gérer mes codes ».
- 2 Je trie mes emballages en verre dans les bornes Cliiink et je cumule des points.
- 3 L'école la plus performante gagne le concours !*

* Pour en savoir plus, regardez le tutoriel vidéo du challenge sur sirtomad.com.

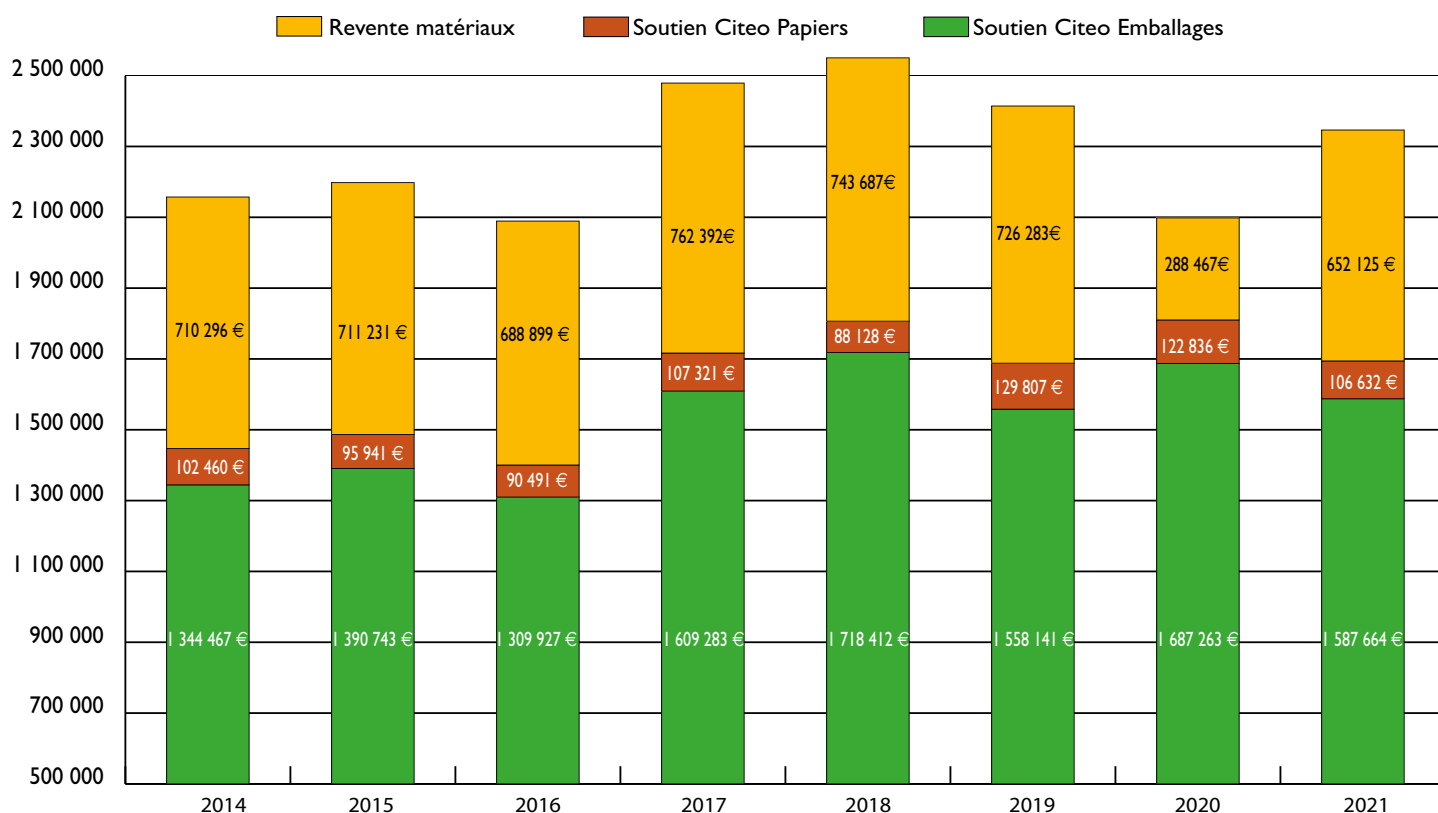
Cliiink récompense le tri du verre. Chaque dépôt = 1 point. Vos points cumulés sont échangeables sur le site www.cliiink.com.

3.2.Coûts de traitement

Les recettes liées à la collecte sélective ont retrouvé des valeurs comparables à 2019 car les prix de reprise liés au cours des matériaux sont remontés.

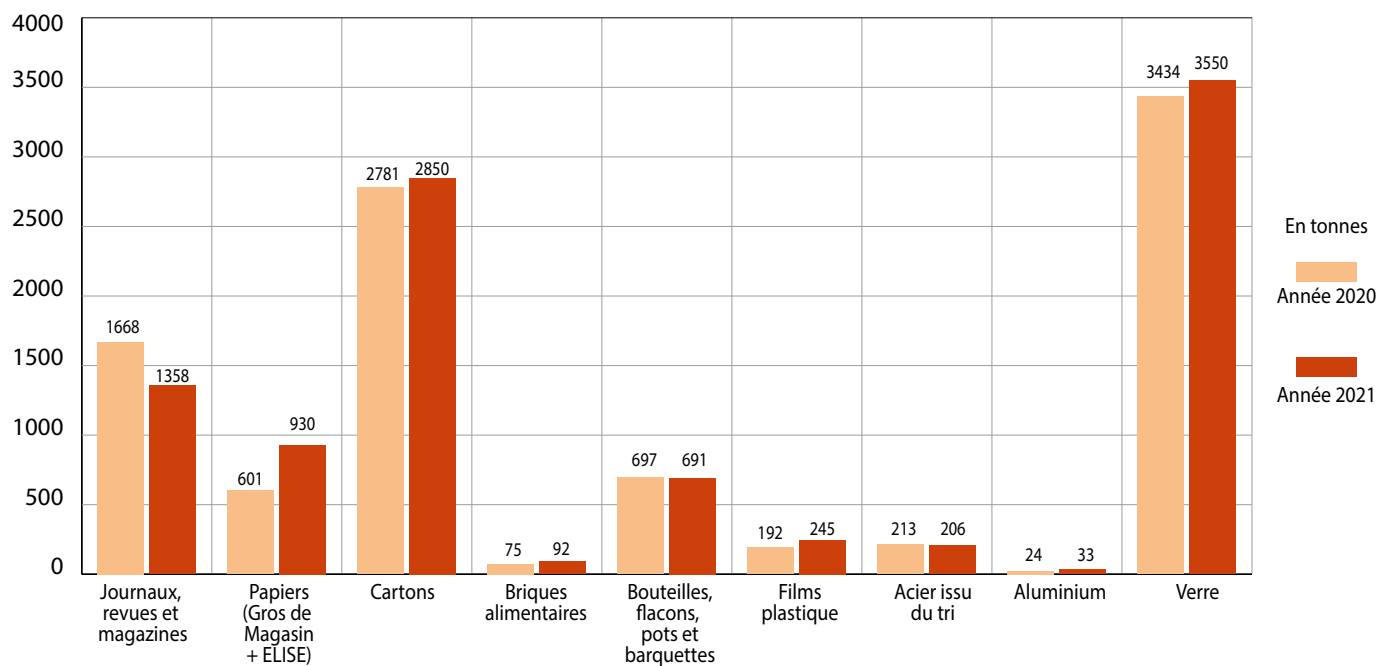
CITEO (fusion d'EcoEmballages et Ecofolio) soutient le recyclage des emballages et le recyclage des papiers.

● Recettes liées à la collecte sélective

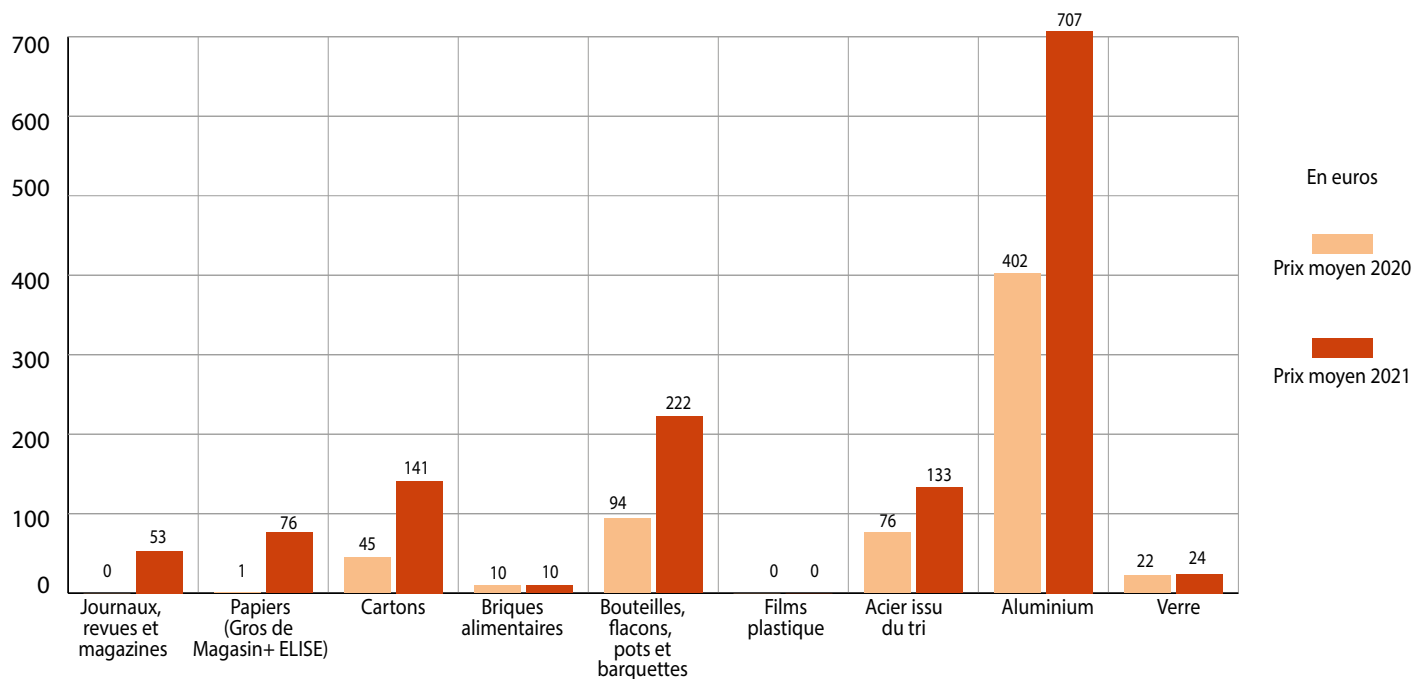


● **Focus sur l'évolution de la revente des matériaux issus du tri**

Tonnage des matériaux revendus



Prix moyen de la revente des matériaux



Bonus 2021 « Tri »

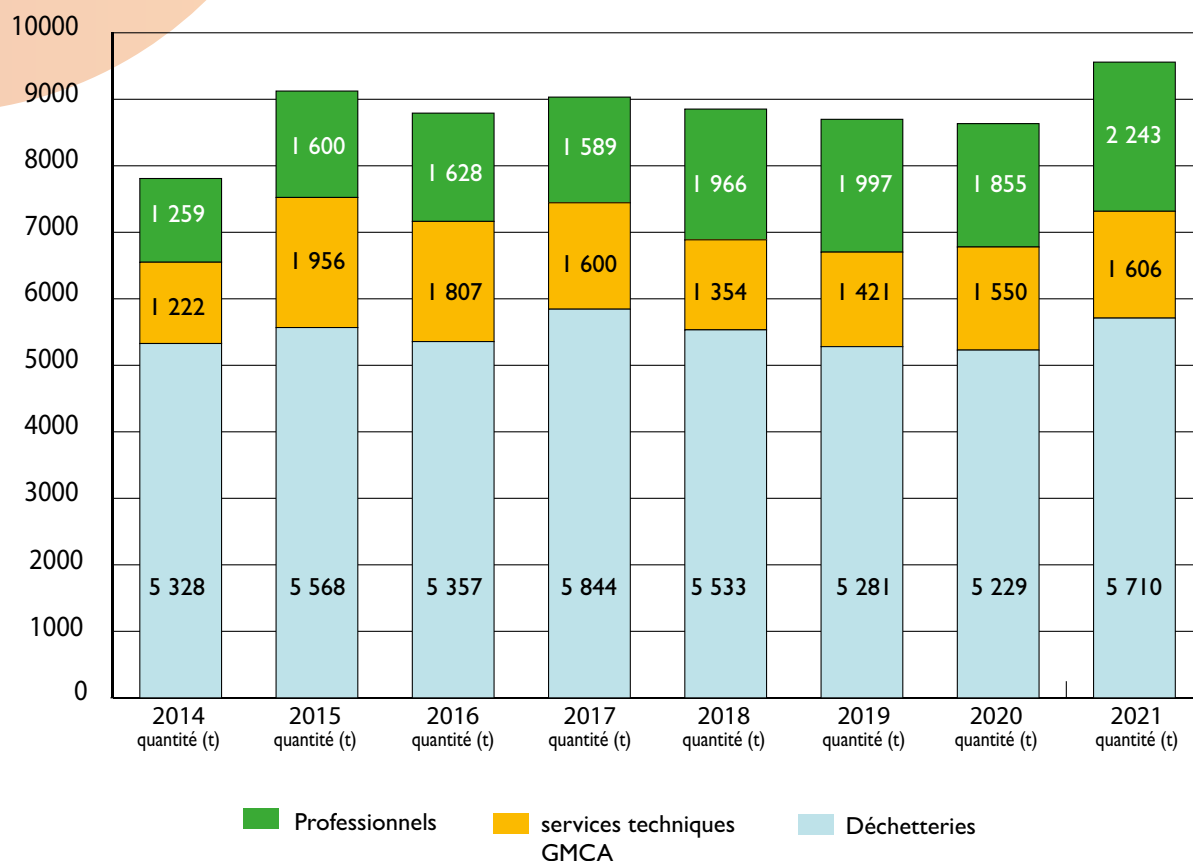
traitement du verre et de la collecte sélective

= - **8 €/t** de déchets traités

4. Compostage des déchets verts

La plateforme de compostage est ouverte aux habitants de la GMCA et aux professionnels exerçant une activité sur ce territoire.

Évolution apports plateforme de compostage ECOSUD



Le marché de gardiennage du site et de fabrication du compost a été renouvelé en 2019 pour 3 ans. La société APAG Environnement gère l'accueil, le gardiennage et la réalisation des opérations de compostage. La facturation des professionnels est gérée par le SIRTOMAD en régie.

En 2021, avec 9 559 tonnes traitées, les quantités de déchets verts apportées sont en augmentation de 11 %. Augmentation potentiellement due à plusieurs phénomènes, un printemps propice à la croissance des végétaux, une démographie croissante du territoire, l'immobilier dont les ventes ont progressé de 10 % par rapport à 2021, en fin l'année de référence est 2020 avec les impacts du COVID (confinement, fermeture de déchetterie). Le site a donc été saturé puisque qu'il est prévu pour traiter 9000 tonnes/an.

Dans le cadre de la création de la zone dépôt de déchets verts de la déchetterie, l'arrêté préfectoral de site unique prévoit une procédure de réexamen IED (Industrial Emissions Directive), un rapport sur les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) sera remis à la DREAL en 2022.

Les distributions de compost pour les habitants du Grand Montauban se font en continu, sur présentation du badge d'accès aux déchetteries. Les lots de compost sont conformes à la norme NFU 44-051.

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers. Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences ont décidé de confier au SIRTOMAD, l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA. Le PLPDMA 2018/2025 est adopté par les élus du SIRTOMAD depuis le 23 octobre 2018.

En 2020, le SIRTOMAD a répondu à l'appel à projet Biodéchets de l'ADEME/Région Occitanie pour se fixer des objectifs ambitieux. L'obligation de tri à la source des biodéchets étant fixée à fin 2023, le SIRTOMAD a souhaité dès 2020 **amplifier et développer la gestion de proximité des biodéchets**, étudier avec Terres des Confluences la suppression des collectes des déchets verts encore en place et proposer des solutions alternatives de gestion de cette ressource pour atteindre les objectifs ci-dessous dès 2024 :

- **Réduire de 25 % les ordures ménagères résiduelles,**
- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés** (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, des emballages en verre et des déchets issus des déchetteries).

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19, LE SIRTOMAD A POURSUIVI SES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2021, À SAVOIR :

● **Compostage :**

En 2021, plusieurs actions ont été menées par le SIRTOMAD pour promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire :

- 15 sites de compostage partagé ont été mis en place sur le territoire du SIRTOMAD : 7 sites sur Terres des confluences et 8 sites sur le Grand Montauban,
- 5 composteurs installés dans les écoles du territoire,
- 4 formations de guides composteurs ont été réalisées par un maître composteur (20 personnes volontaires formées aux pratiques de compostage)

● **Broyage des déchets verts :**

En 2021, Le SIRTOMAD a poursuivi le prêt de son broyeur à végétaux afin de réduire les quantités de déchets verts collectés en déchetteries sur son territoire.

Le choix de mutualiser cet outil auprès des communes de son territoire et des partenaires pour les sessions de broyages de branches destinées aux habitants en déchetteries a permis de réaliser 19 prêts.

Ainsi, 12 dates de distribution de broyat de branches ont été programmées aux abords des déchetteries du territoire (Montauban, Castelsarrasin et Saint Nicolas de la Grave) sur l'année 2021 ce qui a permis de détourner environ 30 tonnes de déchets verts apportés en déchetterie.

● Évitement de la production de déchets :

a) Généraliser le tri à la source des biodéchets :

L'obligation de tri à la source des biodéchets étant fixée à fin 2023, le SIRTOMAD s'est engagé dès 2020 à amplifier et développer la gestion de proximité des biodéchets et proposer des solutions alternatives de gestion de cette ressource. En 2021, le SIRTOMAD a communiqué sur son **programme « Jardiner au naturel »** qui propose des solutions aux habitants pour réduire leur production de biodéchets à savoir :

- Acquérir à prix réduit un composteur individuel et/ou de proximité pour produire son propre compost et composter les biodéchets,
- Bénéficier d'une subvention à l'achat d'une tondeuse mulching pour réduire les apports de tontes en déchetteries,
- Bénéficier d'une subvention pour louer un broyeur à végétaux auprès des partenaires du territoire,
- Bénéficier d'une subvention pour acheter un broyeur à végétaux non professionnel auprès des partenaires du territoire,
- Récupérer du broyat de branches gratuitement pour l'utiliser dans le jardin/potager,
- Bénéficier gratuitement d'ateliers organisés par le SIRTOMAD sur les thèmes : compostage, utilisation du paillage, utilisation d'essences à pousse lente.

Statistiques 2021 - attribution des subventions :

	2021		Perspective 2022
	Terres des Confluences	Grand Montauban	Échelle territoire SIRTOMAD
Kit / tondeuse mulching	32	100	160
Location broyeurs végétaux	2	14	100
Achat broyeur végétaux	0	1	60

Rappel des aides attribuées par le SIRTOMAD :

28 000 €/an au global

- Kit / tondeuse mulching ; 100 €/foyer/an.
- Location broyeur végétaux : 60 €/foyer/an.
- Achat d'un broyeur végétaux : 100 €/foyer/an.



b) Réaliser un diagnostic sur l'usage d'emballages consignés du territoire SIRTOMAD :

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SIRTOMAD a réalisé une étude préalable sur l'usage de la consigne pour réemploi des emballages sur son territoire. L'objectif était de réfléchir à la réduction de l'utilisation d'emballages à usage unique pour la vente à emporter.

Contexte réglementaire

Loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 :

- 5 % des emballages réemployés en 2023, 10 % en 2027 (contre moins de 2 % en 2020),
- Fin de la mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040,
- Réduire de 5 % le nombre de bouteilles plastiques mises sur le marché d'ici 2030.



Planning du diagnostic réalisé :

Le SIRTOMAD a retenu l'association ETIC Emballages pour établir l'étude préalable dont le planning était le suivant :

1. État des lieux des pratiques du territoire : Septembre à Novembre 2021

- Entretiens/sondages des acteurs ciblés (habitants, restaurateurs, commerces de bouche, boulangeries...etc.),
- Définir les contenants adaptés aux acteurs ciblés du territoire,
- Définir la logistique adaptée au territoire,
- Définir un mode opératoire du lavage des contenants,

2. Définir un modèle économique viable pour le territoire : Décembre 2021.

3. Présentation de l'état des lieux SIRTOMAD aux élus et partenaires (Région et ADEME) : Janvier 2022.

4. Élaborer un plan d'actions pour 2022-2023

Avec le « Pack Zéro Emballage » proposé par la Région Occitanie, ce type de projet évoluant vers la vente directe en vrac ou via des emballages consignés, via des projets territoriaux impliquant plusieurs maillons (collectivités, producteurs, logisticiens, unités de lavage) seront subventionnés.

Les aides attribuées pour analyser la faisabilité technique, économique, organisationnelle et environnementale de la mise en place d'un système de consigne d'emballages ont représenté 70 % du montant des dépenses nécessaires pour réaliser l'étude préalable soit l'équivalent de 7000€ pour le compte du SIRTOMAD.

c) Réemploi et valorisation des textiles :

Le bilan du Relais pour l'année 2021 est stable par rapport à l'année 2019 (forte baisse des tonnages en 2020 liée à la crise COVID donc peu comparable).

En effet, le **gisement capté en 2021 s'élève qu'à 5,12 kg/hab/an de textiles collectés** contre **5,13 kg/hab/an en 2019** sur l'ensemble du territoire.



d) Lutter contre le gaspillage alimentaire avec des partenaires locaux :

Lancée en septembre 2017 sur le territoire du SIRTOMAD, **l'application mobile « Too Good To Go »** permet de mettre les utilisateurs en relation avec des commerçants pour lutter contre le gaspillage en leur permettant d'acheter, à prix très réduits, leurs invendus du jour.

Voici les chiffres clés de l'utilisation de l'application sur le SIRTOMAD pour 2021 :

- Nouveaux utilisateurs de l'application sur le territoire SIRTOMAD en 2021 : 5 000
- **Nombre d'utilisateurs de l'application depuis son lancement : 15 000**
- **Nombre de transactions réalisées en 2021 : 55 000 paniers sauvés**
- **Nombre de commerces partenaires à ce jour : 105**
- Nouveaux partenaires 2021 : 60.

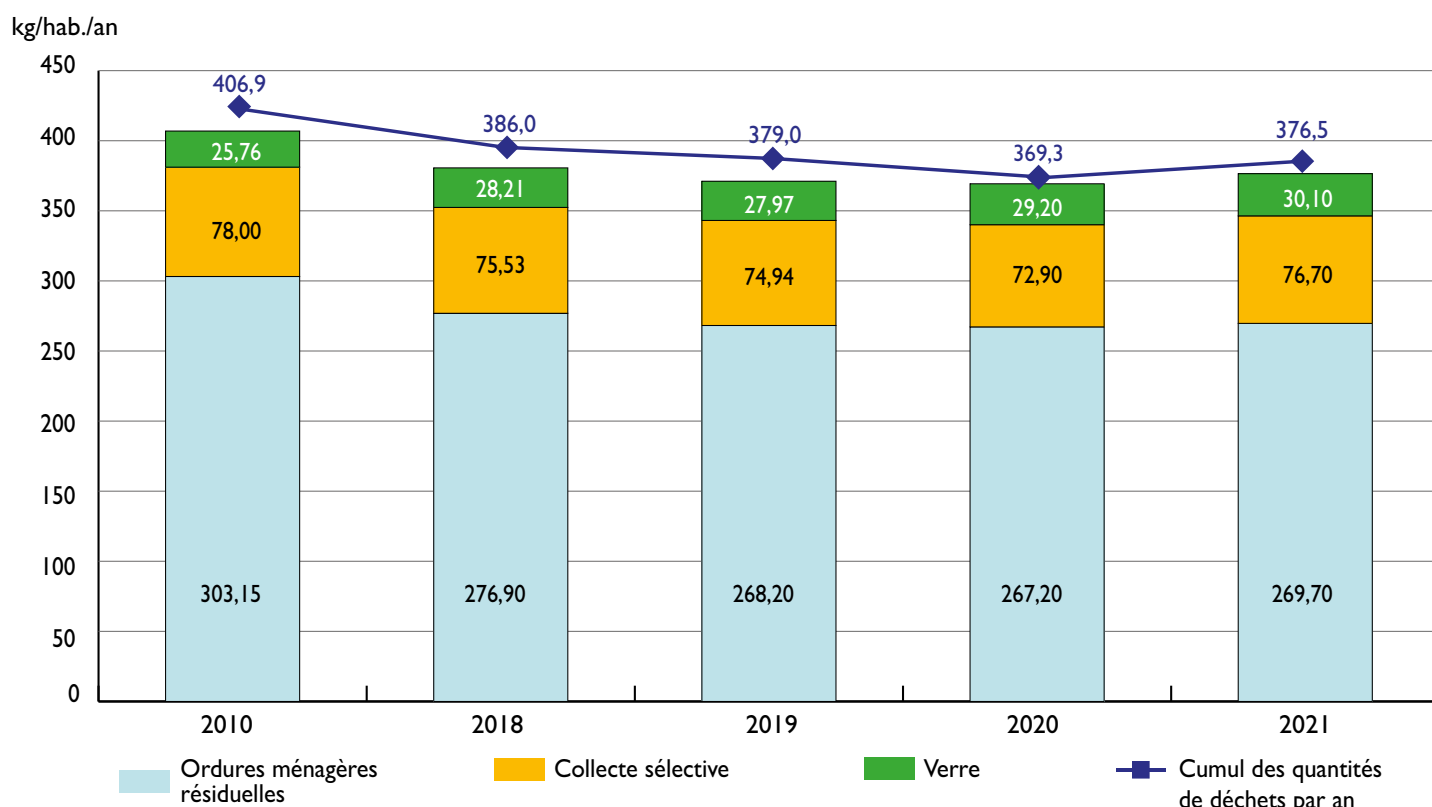


● **Évolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD (2010 – 2021) :**

TOTAL 2021	Tonnes	Kg/an/hab	Évolution / 2020	2010 Kg/an/hab	Évolution / 2010
Ordures ménagères	31 790	269,7	0,9 %	303,15	-11 %
Collecte sélective	9 036	76,7	5,1 %	78,00	-2 %
Verre	3 550	30,1	3,1 %	25,76	17 %
Total	44 736	376,5	1,9 %	406,90	-7,50 %

N.B : population en 2010 : 101 528 habitants // population en 2021 : 117 874 habitants. On note que malgré une population en constante croissance entre 2010 et 2021, la production (en kg/an/hab) d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 7,5 % depuis 2010 soit une réduction de 30,4 kg/hab/an.

Évolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD
-7,5 % de déchets



Un effort important dans la réduction de la production de déchets a été fait par tous les habitants du SIRTOMAD. Les démarches de chacun ont été efficaces puisqu'on note une nette baisse des ordures ménagères avec -11 % entre 2010 et 2021 et une grande progression du tri des emballages en verre avec +17 % entre 2010 et 2021.

6. Actions de communication 2021

6.1. Les animateurs de la collecte sélective

Les animateurs permettent un contact quotidien ciblé avec la population. Les zones à problèmes sont identifiées par les services Propreté ou collecte des collectivités membres. Les animateurs sont ensuite le relais indispensable pour expliquer et convaincre. Ils sont au cœur de la relation avec les administrés.

L'équipe des animateurs est constituée de 1 coordinateur et de 3 agents dont 1 basé à Terres des Confluences.

6.2. Actions de proximité et plan de communication

Pour les scolaires :

● Les animations scolaires

Les animateurs interviennent en milieu scolaire, à la demande des enseignants de maternelle, primaire, collège et lycée. Ils adaptent leurs animations à tous les âges. Ces animations connaissent un fort succès. En 2021, malgré la crise sanitaire, **3 944 enfants ont été rencontrés**. Elles répondent aux attentes des enseignants et permettent de relayer les informations dans les foyers. Ces animations se poursuivent théoriquement par la visite des centres de traitement (usine d'incinération, centre de tri, déchetteries, plateforme de compostage) mais ces visites ont dû être interrompues à cause de la crise sanitaire.

● Les projets scolaires - ÉcoÉcoles, E3D et charte des établissements zéro déchet

• ÉcoÉcoles

Pour l'année scolaire 2020-2021, **3 établissements ont été labellisés ÉcoÉcole** : école Pierre Gamarra et école Jean Moulin (Montauban), école Pierre Chabrière (Moissac).

• Charte des établissements zéro déchet

Pour l'année scolaire 2020/2021, **3 écoles ont signé la charte des établissements zéro déchet du SIRTOMAD** : école du Centre (Montauban), IME du Pech Blanc (Lamothe Capdeville) et école Les Petits Eclusiers (Lacourt Saint Pierre).

Cette charte comprend 3 niveaux à atteindre dans 5 catégories différentes : le tri des déchets, le compostage/jardinage zéro déchet, la lutte contre le Gaspillage alimentaire, des actions Zéro Déchet en dehors de l'établissement et des événements pauvres en déchets.



Pour le grand public :

Sur toute l'année 2021, malgré la crise sanitaire, les animateurs ont pu rencontrer **2 491 personnes**. Ce chiffre englobe les foyers, les entreprises, les associations... Ils les ont informés sur le tri des emballages et du verre, mais aussi pour leur indiquer les modalités de collecte dans le cadre de déconteneurisations et de nouvelles résidences ou lotissements. On note depuis quelques années un élargissement dans le domaine de l'animation, puisque les animateurs du SIRTOMAD sont de plus en plus sollicités par des entreprises privées, associations...

Suivi des interventions des animateurs :

	2019	2020	2021	Précisions
Foyers rencontrés en porte-à-porte	1 806	2 641	2 491	2021 : Communication sur l'extension des consignes de tri, la gestion des déchets et le verre
Animations scolaires (nombre d'élèves sensibilisés)	7 507	3 048	3 944	Primaire, collèges, lycées
Projets scolaires ÉcoÉcoles/E3D/charte	7	16 dont 3 labellisés	3 labellisés 3 chartes	ÉcoÉcoles 2020/2021 : GMCA : école Gamarra, école Jean Moulin (Montauban) TDC : école Pierre Chabrière (Moissac) Charte des établissements zéro déchet 2020/2021 GMCA : école du Centre (Montauban), IME du Pech Blanc (Lamothe Capdeville) et école Les Petits Eclusiers (Lacourt Saint Pierre)
Actions correctives	175	196	94	Actions correctives suite aux erreurs de tri constatées (courriers, déplacement, prévention).
Manifestations publiques	14	4	8	Uniday, Remises des Prix Challenge Cliiink GMCA et TDC, Rentrée des Seniors, Journée de l'action et de l'engagement des jeunes (JAEJ), World Clean Up Day, Un petit galet pour la Terre, Soirée des nouveaux arrivants

Lancement du projet « J'ai décidé », au plus proche des habitants pour améliorer leur environnement

Le SIRTOMAD innove en mettant à la disposition de ses animateurs de tri des outils et méthodes plus modernes et numériques. Cette démarche smart city inédite sur le territoire a été lancée sur le territoire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au 4^e trimestre 2020 et a été déployée sur la Communauté de Communes Terres des Confluences sur le 1^{er} trimestre 2021.

Son objectif est d'**amener les habitants à agir pour la préservation de notre environnement** en leur permettant de **réduire leurs déchets** et de faire des économies. Au programme : un accompagnement sur-mesure des citoyens pour qu'ils **mettent en place chez eux des gestes simples, dits éco-gestes**.

Le SIRTOMAD, en partenariat avec la Région et l'ADEME, a pour cela fait appel à une start-up E3D-Environnement. Cette entreprise innovante a élaboré des **outils numériques simples et ludiques** (application sur tablettes et plateforme numérique) permettant de mettre en place un **dispositif d'échange citoyen « GD6D » (lire « j'ai décidé ») combinant un contact direct avec les habitants (visite en porte-à-porte ou appel téléphonique) et un suivi individualisé régulier (par mail et par téléphone).**

Cette méthode « pas à pas » va permettre non seulement de déclencher des comportements environnementaux vertueux mais également de les pérenniser une fois adoptés.

Déploiement 2020/2021 :

- Sur le Grand Montauban : mobilisation téléphonique sur toutes les communes et expérimentation en porte-à-porte sur un **quartier test de Montauban « Camille Delthil / Le Rond »**.
- Sur Terres des Confluences : mobilisation téléphonique sur toutes les communes et expérimentation en porte-à-porte sur un **quartier test de Castelsarrasin « Courbieu »**.



Bilan :

855 foyers inscrits du 01/11/2020 au 31/12/2021.

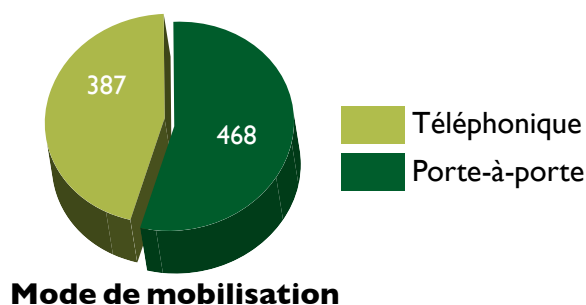
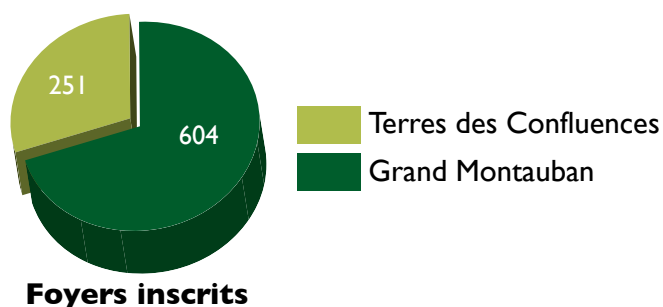
2 238 éco-gestes essayés sur la période.

Top 3 des gestes essayés sur la période :

- Utilisation de produits Ecolabellisés (produits d'entretien, d'hygiène...)
- Achat de liquide vaisselle en grand contenant
- Tri des emballages en plastique souple dans la poubelle jaune

Répartition des foyers inscrits et accompagnés sur le territoire

Communes les plus représentées : Montauban 58,4 % (499 foyers) - Castelsarrasin 27,8 % (238 foyers) - Bressols 8,9 % (76 foyers).



Les manifestations publiques

En 2021, les animateurs sont intervenus sur **8 manifestations**.

Si les animateurs ne sont pas toujours présents le jour de l'événement, ils aident en amont les organisateurs qui souhaitent rendre leur manifestation écoresponsable en leur proposant du matériel : gobelets lavables, poubelles basket (pour les événements sportifs), points tri et récup'erre mobiles. Le SIRTOMAD est en partenariat avec l'ESAT du Pech Blanc qui s'occupe d'amener et de récupérer ce matériel.



World Clean Up Day 2021 - Grand Montauban.

6.3. Plan de communication

L'objectif du SIRTOMAD est d'informer et accompagner le maximum d'administrés. Pour permettre une large diffusion de ses informations de nombreux outils sont utilisés : Site internet, campagnes d'affichage, journal Recyclons, spots radios... Aussi, les visuels du SIRTOMAD sont en constante évolution, ce qui donne une approche toujours plus ludique et attrayante des informations.

- **Réseau d'affichage, réseaux sociaux (Facebook)** : Campagne « Cliiink » (projet de récompense du tri des emballages en verre), campagne « Troc-voisins », campagne « jardiner au naturel ».

- **Spots radios et cinémas**

Campagne « Cliiink » (projet de récompense du tri des emballages en verre), campagne « jardiner au naturel ».

- **Le journal du Tri et de la Prévention Recyclons ! (60 000 exemplaires)** : Il est distribué une à deux fois par an dans toutes les boîtes aux lettres du SIRTOMAD.

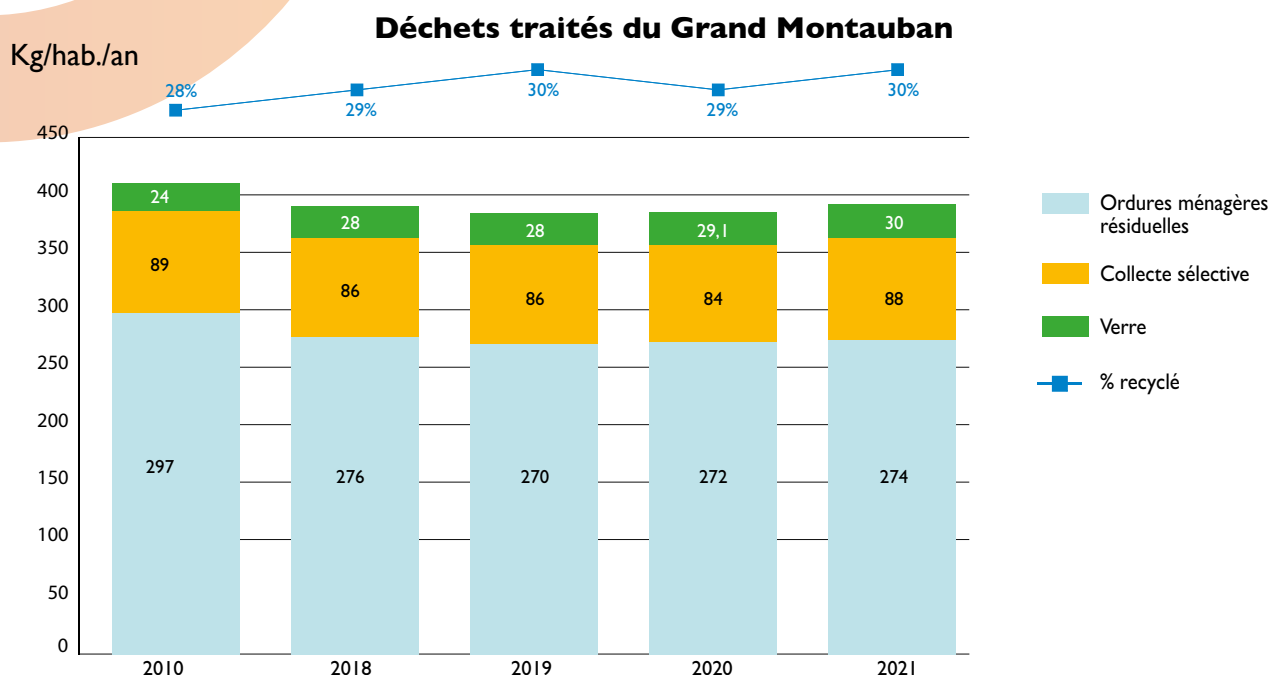
- **Les plaquettes et consignes de tri** : En 2021, le « guide du jardin zéro déchet » a été diffusé. Les guides de tri, aide-mémoire, autocollants de consignes de tri et sacs cabas sont réactualisés chaque année pour rappeler les consignes aux habitants.



7. Bilan 2021 : détail par collectivité

7.1. Communauté d'agglomération du Grand Montauban

La population a progressé de 0,2 % en 2021.

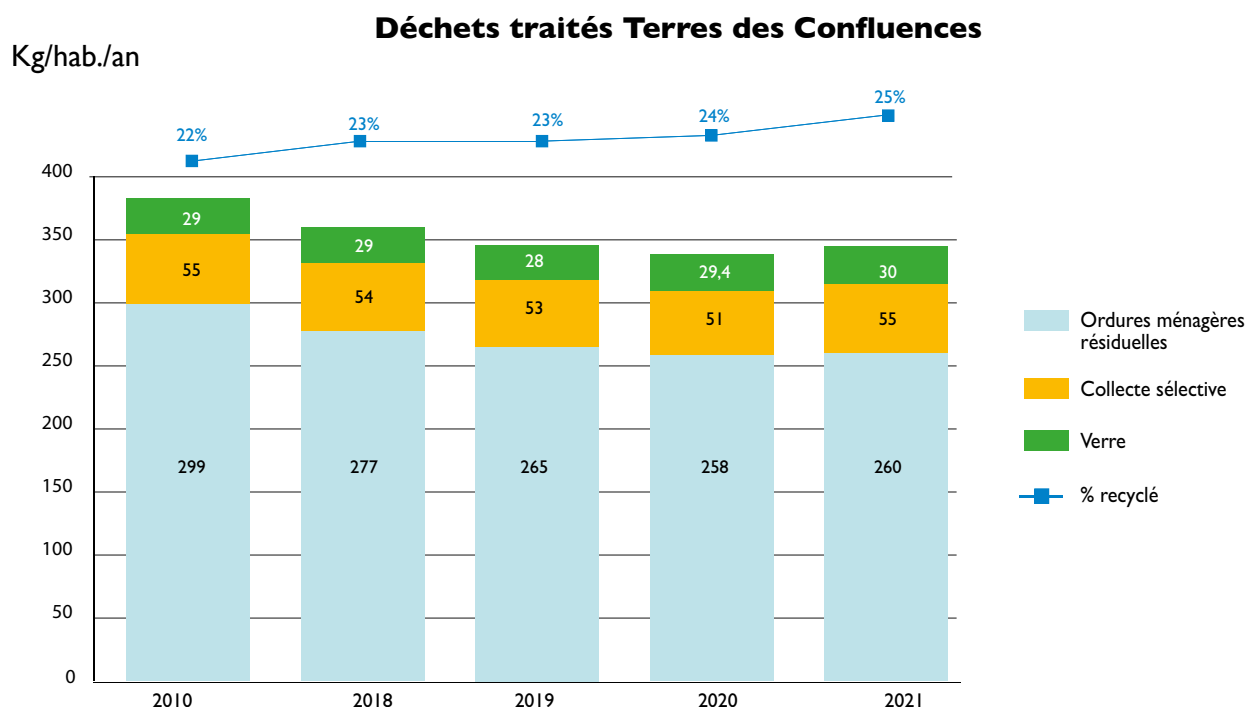


30 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a baissé de 4 % par rapport à 2010.

7.2. Communauté de Communes Terres des confluences

La population a augmenté de 0,5 % en 2021.



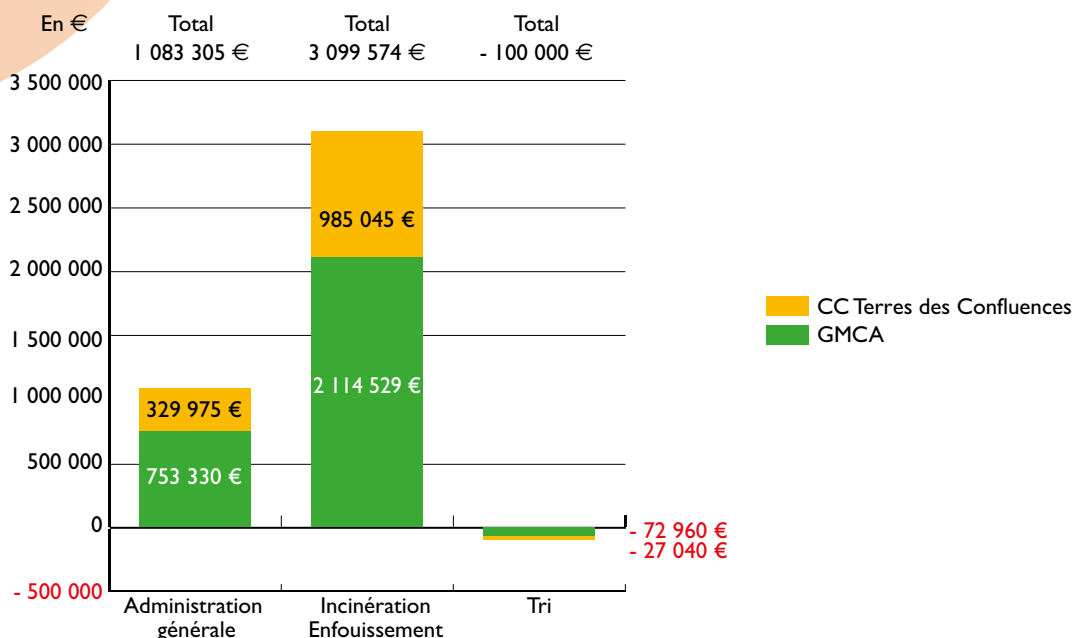
25 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a baissé de 10 % par rapport à 2010.

8. Bilan financier 2021

8.1. Contributions 2021

● A / Bilan 2021 par fonction et répartition par collectivité

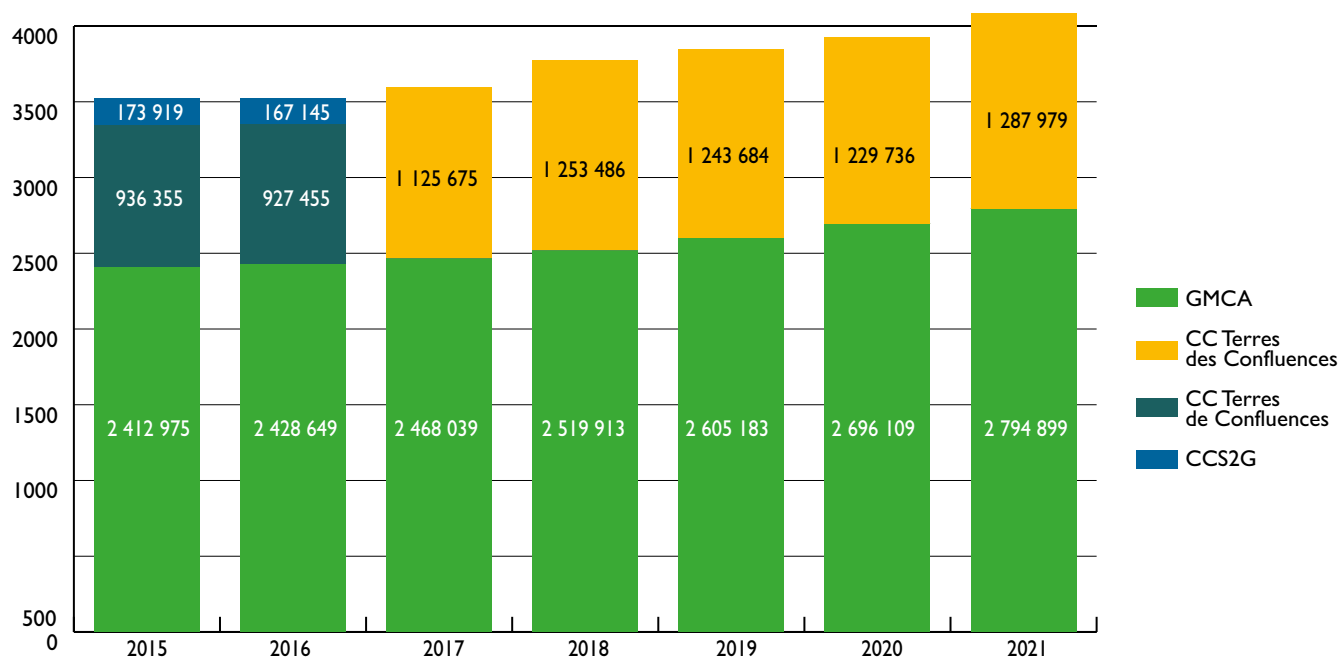


La répartition entre les collectivités se fait en fonction des tonnages traités.

En ce qui concerne la contribution définitive 2021 du Grand Montauban, il faut intégrer les dépenses relatives à la plate-forme de compostage des déchets verts (+ 190.000 € en 2021).

● B / Évolution annuelle du montant des contributions 2021

en €



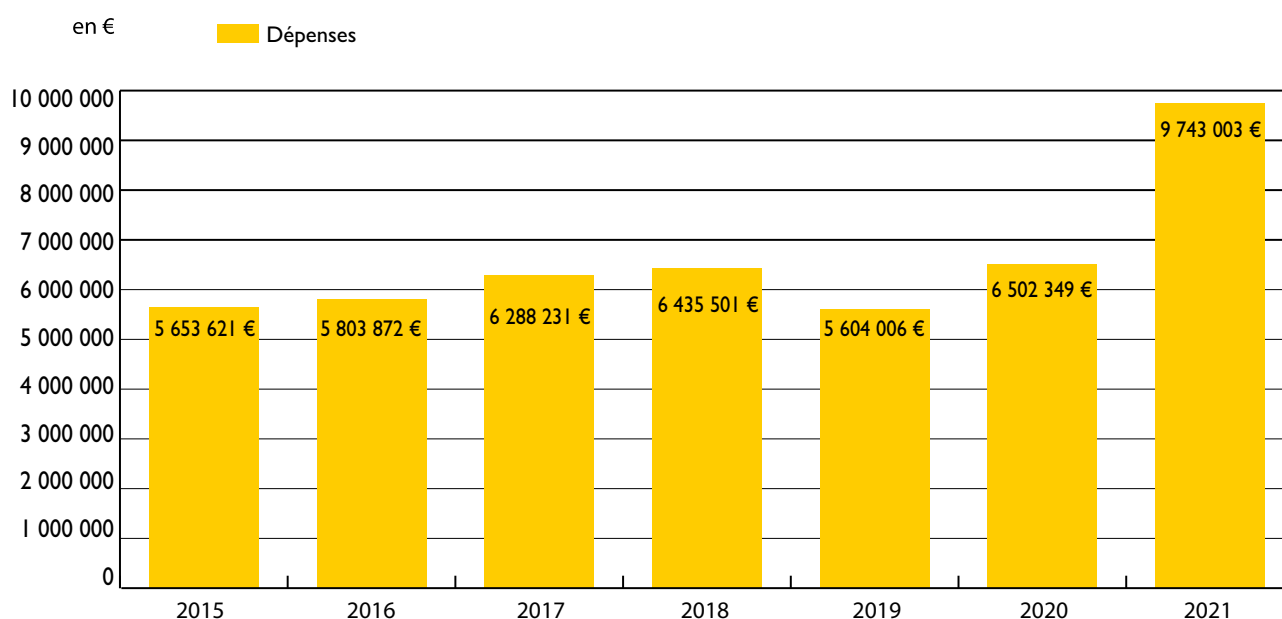
On constate une maîtrise du montant des contributions depuis plusieurs années grâce à un coût d'incinération compétitif, à la mise en place d'une collecte sélective de qualité, à un plan de réduction des déchets qui porte ses fruits et conformément aux orientations du comité syndical, les contributions 2021 n'augmentent que légèrement.

8.2.Comptes administratifs 2021

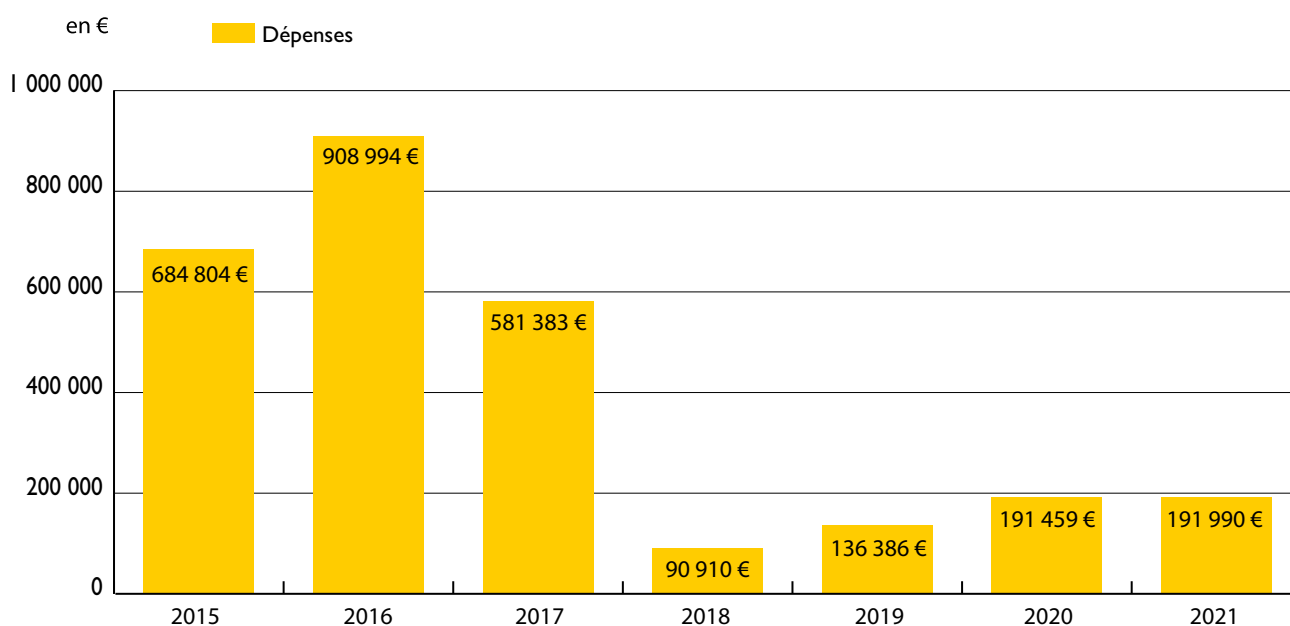
Budget SIRTOMAD 2021

● Résultat de fonctionnement 2021	2 799 885,95 €
● Résultat d'investissement 2021	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	507 683,04 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	504 836,64 €
● Résultat Global 2021	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	3 304 722,59 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	3 307 568,99 €

Évolution des dépenses de fonctionnement :



Évolution des dépenses d'investissement :



9. Projets et perspectives 2022-2023

● Modernisation de l'usine d'incinération (2021-2023) :

Les travaux de modernisation se poursuivront en 2022 avec la construction des équipements principaux comme prévu dans le contrat de délégation.



Les essais à chaud de la nouvelle unité sont prévus à partir de juin 2023 avec la phase de mise en service industrielle à partir de septembre 2023.

● Réseau de chaleur

L'extension du réseau de chaleur, elle, se poursuivra jusqu'en 2023.

Les objectifs pour l'année 2022 sont :

- Le développement du réseau pour l'obtention d'une puissance souscrite prévisionnelle à fin d'année de 26 065 kW soit l'obtention de 12 298 kW supplémentaires.
- L'extension de la longueur du réseau prévisionnelle à fin d'année à hauteur de 13 856 mL, soit 5 740 mL prévisionnels supplémentaires.
- L'augmentation du nombre de points de livraison total prévus à fin d'année à 51, soit le raccordement de 29 sous-stations complémentaires.

Ainsi, les lycées Michelet et Bourdelle, les cités de Chambord et Marcel Unal, la clinique du Pont-de-Chaume et le centre Aquatique Ingréo bénéficieront de cette énergie verte.

● Quais de transfert des déchets :

- **Écosud – Montauban** : des travaux d'extension vont être engagés pour mettre en adéquation les capacités de stockage en semi-remorques avec l'augmentation des collectes sélectives, et procéder à une mise en conformité sécurité incendie.

- **Saint-Béart – Castelsarrasin** : des travaux de rénovation sont à l'étude : réfection des zones de circulation et des sols des box des remorques, mise aux normes du système d'assainissement des eaux usées.

Comme cela a été fait à Montauban, une étude d'optimisation visera les perspectives de modernisation en vue de mieux lisser les rotations de remorques avec l'augmentation des flux, de collecte sélective, et d'ordures ménagères résiduelles.

- **Plate-forme de compostage Écosud** :

- Prise en compte de la modernisation des déchetteries, notamment celle d'Écosud sur le prochain marché, avec un nouveau produit à distribuer, du broyat de paillage afin de diminuer les stocks sur site.
- Sécurisation du filtre planté de roseaux et optimisation de l'espace disponible par mise en place de blocs béton.

● Prévention des déchets :

Le SIRTOMAD poursuivra ses nouvelles actions dans le cadre de l'appel à projet « tri à la source des bio déchets » pour lequel le dossier validé par la Région Occitanie s'étale sur 3 ans de 2020 à 2022. **Le tri à la source des biodéchets des ménages** est une priorité pour atteindre les nouveaux **objectifs suivants** :

- **Déchets alimentaires : réduction de 50 % en 2025.**
- **Déchets verts (jardins) : réduction de -20 % pour 2025.**

Afin de réduire les déchets verts collectés en déchetterie, le SIRTOMAD va poursuivre l'aide financière pour les particuliers qui souhaitent louer ou acheter un broyeur de végétaux non professionnel ou encore ceux qui souhaitent acheter un kit ou une tondeuse mulching.

Afin de répondre aux objectifs fixés par le SIRTOMAD sur la **réduction des déchets verts collectés en déchetterie et sur l'amélioration du réemploi**, le Grand Montauban travaillera activement sur l'optimisation de son réseau de déchetteries. Il prévoit de :

- Réceptionner la construction de la nouvelle **déchetterie à plat en zone nord** (janvier 2023) ouverte aux professionnels, associée à **une recyclerie** créant ainsi un pôle environnemental attractif.



- Promouvoir l'utilisation du broyat de déchets verts pour l'utiliser en paillage et/ou dans un composteur (matière sèche) via la **nouvelle plateforme déchets verts de la déchetterie Albasud** (réceptionnée en Avril 2022) : l'objectif de cette plateforme étant de faciliter les dépôts de déchets verts au sol ainsi que la distribution gratuite de compost et broyat.
- **Terres des Confluences** engage également des **travaux importants de rénovation de ses 3 déchetteries**. Ces travaux permettront également de mettre en place un système de contrôle d'accès par badge.

Soutenu par la Région et l'ADEME et suite à l'étude préalable des différents enjeux de **l'usage de la consigne** pour réemploi des emballages sur le territoire du SIRTOMAD, le syndicat envisage une expérimentation d'emballages consignés à l'échelle de Montauban pour l'année 2023.

Cette dynamique s'inscrit en cohérence avec le Plan Régional d'Action en faveur d'une économie circulaire de la région Occitanie.

● Optimisation des collectes :

Le Grand Montauban et Terres des Confluences recherchent en continu des améliorations de leur collecte : limitation des déchets des gros producteurs ou redevance spéciale, développement des Points d'Apport Volontaires.

● Tri :

En plus des actions récurrentes (suivis de collecte, communication en porte-à-porte, suivi des projets scolaires, etc), de nouveaux projets vont voir le jour en 2022 :

- **Création d'un challenge inter-établissements Cliiink (projet de récompense du tri des emballages en verre)** proposé à toutes les écoles maternelles/élémentaires et collèges/lycées du territoire. Le principe : A chaque emballage en verre collecté dans les bornes connectées, un point ira à la fois sur le compte du parent, lui permettant de bénéficier d'avantages chez les commerçants partenaires, et viendra également grossir la cagnotte de l'établissement participant. Les établissements qui auront cumulé le plus de points et donc trié le plus d'emballages en verre (au prorata du nombre d'élèves), seront récompensés par le SIRTOMAD.
- **Déploiement du dispositif « j'ai décidé »** sur le Grand Montauban et sur Terres des Confluences afin d'inciter les habitants à faire des éco-gestes.
- **Traitement des refus de tri en valorisation énergétique** : dans le cadre du renouvellement du marché de tri de la collecte sélective, le centre de tri de la DRIMM va créer une nouvelle chaîne pour traiter une partie des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération (CSR) **et récupérer les petits emballages métalliques (évolution des consignes de tri).**



Affiche Challenge Cliiink inter-établissements



Dispositif « J'ai décidé »



**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE